



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux publics

Question orale n° 1692

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de plusieurs centres hospitaliers de la Nièvre. Plusieurs décisions relèvent de la compétence de l'État et tardent à venir. Or, sur le terrain, les moyens manquent cruellement. À Clamecy, tout d'abord, le CROSS a reconnu pour le centre hospitalier et la population des cantons avoisinants (30 000 habitants) la nécessité de la mise en place d'un SMUR. Le budget initialement présenté à la DDASS de 600 000 euros, avec la création d'un poste et demi de praticien hospitalier, n'a pas été validé. À ce jour, l'État ne donne donc pas les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement de ce service d'urgence indispensable. À Decize ensuite, la situation budgétaire du centre hospitalier est préoccupante malgré des efforts considérables. L'application de la T2A en 2006 n'a pas bénéficié à l'hôpital. Par ailleurs, l'activité du SMUR a été complétée par la maison de gardes représentant 500 à 600 passages par an. Ici, les craintes portent sur les sorties de nuit et plus particulièrement sur la suppression d'une ligne de garde de médecins urgentistes de cinq médecins et la réduction de l'enveloppe mission d'intérêt général et aide à la contractualisation. À Château-Chinon, c'est la modernisation de l'EPHAD rattaché au centre hospitalier qui est en jeu. Il est indispensable que l'État s'engage dans les contrats de projets État-région (au-delà des crédits CNSA), au côté du conseil général de la Nièvre. Ces réductions budgétaires n'incitent évidemment pas les jeunes médecins à venir s'installer sur le territoire, alors que la région Bourgogne connaît un véritable problème de démographie médicale. Elles soulèvent les plus grandes inquiétudes concernant l'avenir du service public de la santé dans notre département. À l'occasion de la préparation du prochain budget, tiendrez-vous compte de ces éléments d'importance cruciale afin d'offrir aux habitants de la Nièvre le service public de qualité qui leur est dû.

Texte de la réponse

SITUATION FINANCIERE DES CENTRES HOSPITALIERS DANS LA NIEVRE

M. le président. La parole est à M. Christian Paul, pour exposer sa question, n° 1692, relative à la situation financière des centres hospitaliers dans la Nièvre - nous restons en Bourgogne mais nous changeons de département.

M. Christian Paul. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, je voudrais à mon tour insister, après Didier Mathus, sur le caractère sinistré de notre région en matière de dotations hospitalières et sur la nécessité d'un effort massif de rattrapage de ces inégalités interrégionales que nous subissons depuis trop longtemps. Nous avons besoin d'avoir des assurances claires du Gouvernement.

Je voulais attirer l'attention du ministre de la santé sur la situation de trois centres hospitaliers de la Nièvre, qui comptent au nombre de ces hôpitaux de proximité sans lesquels la France rurale serait aujourd'hui un véritable désert sanitaire.

Plusieurs décisions qui relèvent de la compétence de l'État tardent à venir. Or, sur le terrain, les moyens manquent cruellement.

Au sein du centre hospitalier de Clamecy, tout d'abord. Le SROS a reconnu pour le centre hospitalier et la population des territoires avoisinants l'absolue nécessité de la mise en place d'un service mobile d'urgence, un

SMUR. Le budget initialement présenté à la DDASS et à l'ARH, de l'ordre 600 000 euros avec en particulier la création d'un poste et demi de praticien hospitalier, n'a pas été à ce jour accepté. L'État ne donne pas les moyens financiers nécessaires à la création de ce service d'urgence pourtant indispensable dans cette zone rurale.

À Decize ensuite. La situation budgétaire du centre hospitalier est préoccupante, malgré des efforts considérables de gestion. L'application de la nouvelle tarification T2A en 2006 n'a pas bénéficié, loin de là, à l'hôpital. Ce sont au moins un million d'euros qui sont nécessaires dès 2006 pour l'équilibre budgétaire de l'hôpital.

À Château-Chinon enfin. Là, et c'est un sujet qui, j'en suis sûr, ne vous laissera pas indifférent car il vous concerne directement, c'est la modernisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées rattaché au centre hospitalier qui est en jeu. Il nous paraît indispensable, et cela vaut pour Château-Chinon comme pour beaucoup de maisons de retraite dans notre pays, que l'État s'engage très clairement, à l'occasion des prochains contrats de projets État-régions et avec les départements, sur le financement de la modernisation des maisons de retraite.

Les conseils généraux ont certes la compétence directe mais, aujourd'hui, ils sont bien seuls à devoir l'assumer. Il y a encore une dizaine d'années, la modernisation d'une maison de retraite pouvait bénéficier d'à peu près 50 % de subventions, l'État intervenait, mais également les régions et les conseils généraux. Aujourd'hui, les conseils généraux sont seuls, sauf à ce que vous nous annonciez, pas seulement pour Château-Chinon mais pour l'ensemble des EPHAD, que l'État entend, dans la foulée des annonces faites depuis quelques mois maintenant sur l'amélioration de la situation des personnes âgées dépendantes dans ces établissements, s'engager résolument aux côtés des conseils généraux, peut-être à l'occasion des contrats de projets État-régions, pour favoriser ces modernisations. Cela intéresse directement l'hôpital de Château-Chinon.

Ces inquiétudes budgétaires n'incitent évidemment pas les jeunes médecins à venir s'installer sur le territoire bourguignon, alors que notre région connaît un véritable problème de démographie médicale. Les plus grandes craintes concernant l'avenir du service public de la santé dans notre département, et dans l'ensemble de la Bourgogne, d'ailleurs tendent à les dissuader de s'y installer.

Je souhaiterais savoir si, à l'occasion de l'exécution du budget pour 2006 et de la préparation du prochain budget, le Gouvernement entendait tenir compte de ces difficultés afin d'offrir aux habitants de la Nièvre le service public de qualité qui leur est dû, comme à tous les Français ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur le député, je répondrai d'abord à la dernière partie de votre question.

Vous le savez, nombre d'établissements qui accueillent soit des personnes âgées très dépendantes, soit des personnes lourdement handicapées, n'offrent pas des conditions de confort convenables, notamment pour tout ce qui concerne les sanitaires, les chambres partagées, la possibilité de circuler par exemple avec des fauteuils roulants dans les chambres et les couloirs. Un très gros effort de rattrapage reste à faire en matière d'investissement.

Pendant toute la période précédente, des crédits ont été consacrés à cet effort d'investissement, principalement par les conseils généraux mais également au niveau national par une aide aux restructurations. Ces crédits se sont montés, au total, à environ 50 millions d'euros au cours des cinq dernières années, c'est-à-dire un dizaine de millions d'euros par an. Cette année, nous mobilisons 500 millions d'euros de crédits exceptionnels grâce à la journée de solidarité. Enfin une solidarité financée par le travail plutôt que par l'impôt, par le travail, qui enrichit, plutôt que par l'impôt, qui appauvrit. Nous avons ainsi pu dégager les moyens de faire face à la vétusté de nos établissements et de les humaniser.

Grâce à cet effort de solidarité des Français, les crédits d'investissement consacrés à la lutte contre la vétusté et à l'humanisation de nos établissements seront dix fois plus importants que la somme dépensée au total au cours des cinq années précédentes. La population de Château-Chinon et des communes avoisinantes va pouvoir bénéficier d'un effort d'investissement très important pour permettre une mise aux normes des conditions d'accueil et de confort des personnes âgées. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui gère le produit de la journée de solidarité mais aussi l'ensemble des crédits médico-sociaux dédiés aux établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées, doit me rendre ses propositions le 15 juillet. Tous les dossiers d'établissement ont fait l'objet d'un appel d'offres depuis le début de l'année, Château-Chinon en fait

partie.

J'en viens aux autres parties de votre question, et d'abord à la situation du centre hospitalier de Clamecy. L'implantation d'un service mobile d'urgences est prévue, elle est inscrite dans le schéma régional d'organisation sanitaire de Bourgogne arrêté en mars dernier.

Il appartient maintenant à l'établissement de déposer, avant le 30 septembre 2006, auprès de l'agence régionale de l'hospitalisation de Bourgogne une demande d'autorisation qui satisfasse d'une part, aux nouvelles conditions techniques listées dans les décrets relatifs à la médecine d'urgence, d'autre part, à la condition nécessaire d'une mutualisation des moyens tant en interne au centre hospitalier qu'en externe avec les autres hôpitaux du territoire de santé du sud de l'Yonne auquel appartient le centre hospitalier de Clamecy mais également le centre hospitalier d'Auxerre, site pivot.

Concernant le centre hospitalier de Decize, vous indiquez que la tarification à l'activité n'est pas favorable à l'établissement. Vous auriez pu expliquer pourquoi. Tout simplement parce que les coûts des soins constatés dans l'établissement sont supérieurs aux coûts moyens constatés sur le territoire national. Il n'y a pas de mystère : quand la tarification à l'activité n'est pas favorable à l'établissement, c'est ce que ses coûts sont supérieurs aux coûts moyens à partir desquels la tarification à l'activité s'est mise en place. Il faut vraiment que l'établissement présente au directeur de l'agence régionale des mesures pour restaurer une situation financière saine, tout en maintenant la qualité de la réponse aux besoins de la population.

Voilà, monsieur le député, sur les trois sujets que vous avez abordés, les réponses que je pouvais vous apporter.

M. le président. Monsieur Paul, êtes-vous rassuré par les réponses du ministre ?

M. Christian Paul. Les réponses du ministre seraient satisfaisantes si elles ne s'adressaient qu'à des personnes jeunes et bien portantes. Mais les personnes âgées et souffrantes ont quelques motifs d'inquiétude à l'écoute de ces propos. Essentiellement sur deux points.

Vous évoquez, monsieur le ministre, l'impact de la nouvelle tarification au sein de l'hôpital de Decize, comme d'ailleurs sur tous les petits centres hospitaliers. Quelle est la difficulté pour ces établissements ? C'est de répartir sur un nombre d'actes moins important un certain nombre de charges fixes, qui, elles, sont incompressibles si on veut garantir la qualité du service public de santé dans ces établissements. Donc, il y a un effet mécanique qui rend plus coûteux les actes dans les établissements de cette taille. Si on supprime ces établissements, c'est le désert sanitaire. Si on veut les garder, il faut véritablement leur donner des moyens de travailler que, mécaniquement, la T2A ne permet pas. Des efforts doivent être faits. Certains l'ont d'ailleurs été ces dernières années, mais je crains qu'on n'ait aujourd'hui atteint la limite.

Concernant la modernisation des maisons de retraite, beaucoup d'élus et de Français comparent la réalité du terrain aux annonces qui ont été faites. J'aurais dû, en vous posant ma question, vous dire que ce que nous attendons, c'est une intervention de l'État au-delà de ce que débloque aujourd'hui la CNSA. Je vous invite à regarder quels sont aujourd'hui les crédits disponibles à l'échelle de la Bourgogne en provenance de la CNSA pour l'année 2006 et les années qui viennent, et vous constaterez qu'ils représentent une portion congrue ; pour la Nièvre, c'est 1,5 million d'euros, si j'ai bonne mémoire, ce qui ne permet même pas de régler le sort d'une dizaine de chambres.

Si vous regardez, au-delà des chiffres macrobudgétaires et nationaux, les retombées concrètes dans chaque département, vous verrez qu'en dix ans, malgré des avancées que je ne veux pas nier, l'effort de l'État en faveur des maisons de retraite s'est profondément dégradé. C'est une situation difficilement supportable et je crains que, dans beaucoup de départements français, on ne soit aujourd'hui dans l'incapacité de procéder à la modernisation de ces maisons de retraite, et ce d'autant plus que les conseils généraux sont par ailleurs étranglés budgétairement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1692

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6663

Réponse publiée le : 28 juin 2006, page 4531

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 juin 2006